

## PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 11 décembre 1945.

Le comité spécial des dépenses et des économies de guerre se réunit à 11 h. 30 du matin, sous la présidence de M. Isnor.

*Présents:* MM. Benidickson, Black (*Cumberland*), Bradette, Castleden, Cleaver Côte (*Verdun*), Dion (*Lac St-Jean-Roberval*), Golding, Homuth, Isnor, Jackman, Macdonnell, Marquis, McDonald (*Pontiac*), McIlraith, McLure, Michaud, Probe, Reid, Shaw, Stewart (*Winnipeg-Nord*).

*Sont aussi présents:* L'honorable C. D. Howe, ministre de la Reconstruction, M. C. Gavsie, conseiller général et M. W. E. P. DeRoche, conseiller adjoint, ministère des Munitions et approvisionnements, ainsi que les hauts fonctionnaires suivants de la Corporation des biens de guerre: MM. J. H. Berry, président, F. O. Peterson, vice-président et secrétaire, L. A. Brooks, contrôleur, G. H. S. Dinsmore, directeur de la division des terres et immeubles et C. T. MacKenzie, directeur de l'organisation et du personnel.

Le président présente le troisième rapport du comité de direction, tel qu'il apparaît au compte rendu ci-annexé.

M. Cleaver propose l'adoption du rapport.

M. Stewart propose un amendement voulant que l'alinéa (1) soit biffé et remplacé par ce qui suit: "Que le comité continue son travail et soit constitué en commission royale".

Le président déclare l'amendement irrégulier parce que le comité n'a pas le pouvoir de se constituer en commission royale.

M. Jackman propose un amendement à la motion de M. Cleaver voulant que l'alinéa (1) du rapport soit biffé et remplacé par ce qui suit: "Que le comité demande au Parlement de l'autoriser de se réunir après la prorogation".

Le président déclare l'amendement irrégulier parce que "aucun comité ne peut se réunir après une prorogation" et cite à cet égard le commentaire 533 des *Parliamentary Rules and Forms*, 3e édition, 1943, de Beauchesne.

M. Jackman propose alors que l'alinéa (1) du rapport soit biffé et remplacé par ce qui suit: "Que le comité demande qu'on l'autorise à continuer ses réunions après la prorogation ou, comme alternative, qu'une commission royale soit instituée".

Le président déclare de nouveau que la première partie de l'amendement est irrégulière, mais consent à mettre la motion aux voix et l'amendement est refuté sur la division suivante: 9 ont voté pour et 11 contre.

La motion principale est ensuite mise aux voix et adoptée sur la division suivante: 10 ont voté pour et 9 contre.

Le président déclare que des exemplaires du projet de rapport soumis en même temps que le troisième rapport du comité de direction sera distribué aux membres du comité principal en temps et lieu et qu'une réunion aura lieu afin d'examiner ledit projet de rapport avant qu'il soit présenté à la Chambre.

Sur la proposition de M. Black, le comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.